

# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

## PROJET EDUCATIF TERRITORIAL DE MONTFORT-SUR-MEU

Présenté en conseil municipal le : 23 juin 2014

### 1. DONNEES GENERALES

**Collectivité territoriale porteuse du projet** : Mairie de Montfort-sur-Meu

**Nom du correspondant** : Aurélie GAUDIN

**Fonction** : Responsable du Pôle Education

**Adresse** : Bd Villebois Mareuil, 35160 Montfort-sur-Meu

**Téléphone** : 02 99 09 00 17

**Adresse électronique** : [aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr](mailto:aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr)

### PERIMETRE ET PUBLIC DU PEDT

#### Territoire concerné :

Ce projet concerne la commune de Montfort-sur-Meu.

Le territoire ne se situe pas en zone prioritaire.

#### Public concerné :

Nombre d'enfants concernés (prévision sur la rentrée 2014 à partir des chiffres de 2013/2014) :

- Niveau maternelle : 239 enfants
- Niveau élémentaire : 553 enfants
- Niveau secondaire : 2684 jeunes

#### Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés (publics et privés sous contrat) :

Etablissements	Publics	Privés	Total
Ecoles maternelles	2	1	3
Ecoles élémentaires	2	1	3
Etablissements secondaires	2	3	5
TOTAL	6	5	11

#### Liste des établissements scolaires concernés :

- Ecole maternelle du Moulin à Vent (école publique) : 77 enfants
- Ecole maternelle du Pays Pourpré (école publique) : 91 enfants
- Ecole maternelle Notre Dame (école privée sous contrat) : 71 enfants
  
- Ecole élémentaire du Moulin à vent (école publique) : 142 enfants
- Ecole élémentaire du Pays Pourpré (école publique) : 208 enfants
- Ecole élémentaire Notre Dame (école privée sous contrat) : 203 enfants
  
- Collège Louis Guilloux (collège public) ; 876 jeunes
- Collège privé : Collège Saint Louis Marie (collège privé) ; 553 jeunes

- Lycée René Cassin (lycée public) ; 970 jeunes
- IME Les Ajoncs d'Or ; 99 jeunes
- Centre de Formation aux techniques Agricoles (CFTA) ; 186 jeunes

## 2. PARTENAIRES DU PROJET

### Partenaires institutionnels :

- L'Education Nationale
- La DDSCPP 35
- La CAF 35
- La Mairie de Montfort-sur-Meu

### Partenaires associatifs :

- Le tissu associatif local

### Autres partenaires :

- Représentants des parents d'élèves
- L'office cantonal des Sports

La ville de Montfort-sur-Meu a inscrit comme axe la volonté de travailler dans l'intérêt de l'enfant. Cette philosophie prime au niveau de la réflexion communale sur la mise en place du PEDT et sur la réforme de l'école.

Aussi, depuis septembre 2012, la ville de Montfort-sur-Meu mène une réflexion locale sur la refonte des rythmes scolaires, dans le cadre d'un Comité de Concertation réunissant :

- Le maire et 3 élus (majorité et minorité)
- L'Inspectrice de l'Education nationale
- Les 4 directrices d'écoles, ainsi que celle du privé
- Les 4 représentants des parents d'élèves des écoles publiques, ainsi que celui du privé
- Des représentants du tissu associatif local (Basket / Ecole de Musique / Jeux bretons)
- La Coordinatrice Enfance ; personnel communal
- La responsable du Pôle Education ; personnel communal

Par ailleurs, afin de sensibiliser les parents sur les rythmes de l'enfant, le temps scolaire et la réforme, une conférence a été organisée le 2 février 2013 avec l'intervention de Monsieur René Clarisse, chronobiologiste spécialiste des rythmes de l'enfant et enseignant-chercheur à l'Université de Tours.

## 3. METHODES ET OBJECTIFS

### 3.1. Etat des lieux

#### Activités périscolaires :

##### **Les accueils périscolaires**

Dans chaque groupe scolaire public, une équipe d'animation prend en charge les enfants avant et après la classe. L'accueil fonctionne uniquement en période scolaire, les lundis, mardis, jeudis, vendredis quand il y a école. L'accueil périscolaire est avant tout un temps de loisirs, de jeux et d'éducation. Il est organisé dans l'enceinte de l'école et est assuré par des agents municipaux qui assurent la surveillance des enfants.

##### **Le matin (de 7h à 8h20) :**

Pour un réveil en douceur des enfants, l'équipe d'animation propose des espaces jeux : livres, dessins, petits jeux de société etc. C'est un moment privilégié de confort et de détente pour bien se préparer à la journée.

*En moyenne, 19 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 27 au Pays Pourpré.*

##### **Le midi (de 11h30 à 13h20) :**

Dans les groupes scolaires du Pays Pourpré et du Moulin à Vent, les enfants de la maternelle sont pris en charge par les ATSEM. Pour les plus jeunes, un temps de repos est organisé dans le dortoir.

#### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
 BP 86219  
 35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
 Tél. 02 99 09 00 17  
 Fax 02 99 09 14 04  
 mairie@montfort-sur-meu.fr  
 www.montfort-sur-meu.fr

Pour les plus grands en élémentaire, des temps de détente adaptés à leurs envies et à leurs besoins sont proposés : ils peuvent jouer librement sous la surveillance des adultes.

*En moyenne, 163 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 231 au Pays Pourpré.*

### **Les ateliers périscolaires (de 12h15 à 13h15) :**

Dans le cadre du Contrat Éducatif Local, la commune de Montfort-sur-Meu propose aux enfants élémentaires des 3 groupes scolaires, tout au long de l'année, une douzaine d'ateliers élaborés pour développer l'accès aux activités sportives, culturelles et de loisirs. Ils sont animés par des membres d'association et des animateurs professionnels.

Ces ateliers gratuits pour les parents ne sont pas seulement un mode de garde ou d'occupation, mais constituent un temps de découverte et d'apprentissage pour l'enfant en complémentarité de l'école. Ils sont régis par le principe de libre inscription par les enfants eux-mêmes, favorisant ainsi l'assiduité et l'investissement.

*En moyenne, 15 enfants sont accueillis au Moulin à Vent, 17 au Pays Pourpré et 17 à Notre Dame.*

### **Le soir (de 16h30 à 19h) :**

Les enfants sont accueillis aussitôt après la classe pour prendre le goûter, les maternelles et les élémentaires, chacun dans une salle distincte. Les élèves en élémentaire sont encouragés à participer à la gestion de la vie collective (rangement et nettoyage des tables). Après ce moment, tous les enfants sont en activités libres intérieures ou extérieures sous la surveillance des ATSEM ou des animateurs.

*En moyenne, au cours de la 1<sup>ère</sup> heure de garderie le soir, 56 enfants sont accueillis au Moulin à Vent et 65 au Pays Pourpré.*

### **La mise en situation de devoir :**

Elle permet aux enfants élémentaires de faire leurs devoirs sous la surveillance de l'équipe d'animation. L'enfant n'a pas l'obligation d'avoir entièrement terminé ses devoirs. Il appartient ensuite aux parents de vérifier l'état d'avancement des devoirs.

### **Activités extrascolaires :**

#### **L'accueil de loisirs municipal**

En période scolaire, le mercredi, la ville de Montfort-sur-Meu propose un lieu d'accueil des enfants de 3 à 12 ans. Cet accueil de loisirs municipal est un espace de détente, de socialisation et d'ouverture culturelle. Les enfants y sont accueillis le mercredi. Le repas et le goûter sont fournis par le restaurant municipal. L'équipe d'animation est composée d'animateurs diplômés (BPJEPS en cours, BAFD, BAFA, brevet de secourisme...) et toutes les activités sportives spécifiques sont organisées avec des animateurs diplômés d'Etat.

*En moyenne, l'ALSH accueille 80 enfants chaque mercredi en période scolaire.*

#### **Le Cap'Jeunes**

Le Cap'Jeunes, situé à l'Aumônerie, accueille les jeunes de 10 à 18 ans, les mercredis, samedis et tous les jours pendant les vacances scolaires.

Le Cap'Jeunes est une structure qui propose :

- des sorties (cinéma, bowling..),
- des activités (piscine, sports collectifs, stage de hip-hop...),
- de l'accueil informel sur site,
- de l'animation de rue,
- et les idées et projets des jeunes qui peuvent être mis en place avec l'aide de l'animatrice.

*En moyenne, une soixantaine de jeunes différents fréquentent la structure sur chaque période de vacances scolaire.*

Le service jeunesse travaille également en lien avec les deux établissements scolaires publics du second degré implantés sur Montfort-sur-Meu (collège et lycée) ; la commune est membre des Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté (CESC) et participe à la définition des actions menées dans ce cadre.

#### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil  
BP 86219  
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX  
Tél. 02 99 09 00 17  
Fax 02 99 09 14 04  
mairie@montfort-sur-meu.fr  
[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

## **L'École Omnisport**

Les séances de l'École Omnisport se déroulent les samedis matins au COSEC : de 11H à 12H pour les enfants de 5 à 6 ans avec une animatrice municipale et un animateur de l'office des sports cantonal ; et de 12H à 12H45 pour les enfants de 4 ans avec deux animateurs municipaux pour l'encadrement.

L'École Omnisport permet d'acquérir une base sportive pour apprendre à se connaître, à jouer avec les autres et acquérir les compétences nécessaires à la pratique des sports en général. Des exercices sportifs sur la base de jeux ludiques sont ainsi proposés pour favoriser le développement et la motricité des enfants.  
*Au total, 39 enfants sont inscrits à l'École Omnisport.*

## **Montfort C Sport**

Le concept Montfort C Sport a pour objectifs de délocaliser et démocratiser le sport dans les quartiers, d'initier les habitants à des pratiques sportives populaires et méconnues, et de mettre de la convivialité au sein des quartiers.

Dans cette dynamique, plusieurs actions sont mises en place :

- Les samedis d'été : le sport s'invite dans chaque quartier de la Ville de Montfort-sur-Meu. Cette manifestation a lieu chaque année, au mois de Juin et Juillet, sur 6 samedis, de 10H à 12H.

*En moyenne, 80 personnes participent à chaque session.*

- En septembre, dans le cadre de la Semaine de la mobilité, la commune organise, en lien avec l'association – Roller du Pays de Montfort- une rando à roller : la Randolette.

*En moyenne, une cinquantaine de personnes participe à cette manifestation.*

- La Nuit du Sport se tient chaque vendredi soir de veille de petites vacances scolaires. Elle permet à chacun, débutant ou confirmé, de découvrir gratuitement de nouvelles activités sportives, parfois méconnues, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

*A chaque Nuit du Sport, la fréquentation est d'environ 70 participants.*

## **La petite enfance**

Par ailleurs, la Mairie apporte son soutien aux associations destinées à l'accueil du jeune enfant sur le territoire communautaire (ex : association Les Petits Loustics). La compétence Petite Enfance relève de Montfort Communauté.

## **La saison culturelle**

Le service culture municipal propose une saison culturelle. La pluridisciplinarité des spectacles est la base de la ligne artistique. La chanson française a une présence dominante mais avec des ouvertures à d'autres horizons : cirque contemporain, arts sonores, partenariat avec des lieux d'arts plastiques contemporains.

En lien avec les établissements scolaires, il est développé une offre pour le jeune public. Lors de la saison 2013-2014, le travail a particulièrement porté sur la création de lien avec les collèges et le lycée sur des représentations théâtrales.

Par ailleurs, se développe également des actions auprès des enfants et des adolescents. Chaque année, en partenariat avec les structures enfance et jeunesse, les structures scolaires, il est proposé des rencontres avec des artistes qu'ils soient présents dans la programmation ou qu'ils répondent à une problématique locale.

Cela donne lieu à des échanges ou à des ateliers ponctuels.

*Une douzaine de classe a été concernée.*

## **La Médiathèque municipale**

La bibliothèque accueille jusqu'à présent les classes dans le temps scolaire principalement pour du prêt de livres ou/et de documents.

*Ce service accueille entre 8 et 10 classes par semaine.*

### **Mairie de MONTFORT-SUR-MEU**

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

mairie@montfort-sur-meu.fr

[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

### 3.2. Besoins répertoriés

- Développement d'un projet d'accueil périscolaire global

Public cible : enfants de 3 à 12 ans

- Développer le lien avec la petite enfance

Le Pôle Education travaille avec les services de la Communauté de Communes dans des projets transversaux et notamment le projet commun de la Maison de l'Enfance.

Public cible : enfants de 3 mois à 12 ans

- Développer le lien entre le service jeunesse et les collèges et les lycées, notamment par la mise en place d'actions de prévention et de citoyenneté

Public cible : jeunes de 10 à 18 ans

- Développer le lien entre l'enfance et la culture par une mise en place de projets communs

Public cible : enfants de 3 à 12 ans

- Développement du partenariat Médiathèque-écoles

La nouvelle Médiathèque Lagirafe ouvrira ses portes fin Juin 2014. De nouvelles modalités de fonctionnement vont se mettre en place à compter la rentrée 2014-2015. Ce partenariat se veut tourner vers un projet culturel et numérique en lien avec les projets d'école.

Public cible : enfants de 3 à 12 ans

- Développement du partenariat Médiathèque-périscolaire.

Dans le cadre des nouveaux temps périscolaires, la Médiathèque accueillera des groupes d'enfants dans le but de proposer des animations culturelles et numériques.

Public cible : enfants de 3 à 12 ans

- Développement du partenariat Médiathèque-accueil de loisirs.

Dans le cadre de la création des 2 nouveaux équipements municipaux, Médiathèque et Maison de l'Enfance, des passerelles peuvent être développées pour des animations culturelles et numériques auprès des enfants.

Public cible : enfants de 3 à 12 ans.

- Développer le lien entre la jeunesse et la culture par une mise en place de projets communs

Des projets entre la Médiathèque, la saison culturelle et la structure jeunesse Cap'Jeunes peuvent être établis.

Public cible : jeunes de 10 à 18 ans

### 3.3. Atouts du territoire et leviers pour la mise en œuvre du PEDT :

- Un patrimoine communal riche et diversifié avec des équipements culturels et sportifs de qualité

- Une expérience de partenariat entre associations et Ville liée à l'existence préalable d'ateliers périscolaires mis en place dans les écoles pendant la pause méridienne des enfants.

- Un tissu associatif riche sur le territoire et dont les champs d'activités sont variés.

- Deux projets nouveaux structurants sur la commune : la Médiathèque et la Maison de l'Enfance. Ces deux équipements permettront la création d'actions et de projets innovant à travers des dynamiques transversales interservices.

- Le travail intercommunal et notamment la mutualisation d'intervenants sportifs via l'Office cantonal des Sports.

#### Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

mairie@montfort-sur-meu.fr

[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

### **3.4. Contraintes du territoire et modalités de prise en compte de ces contraintes dans le PEDT :**

- La ville dispose de deux écoles publiques et d'une école privée. Les principales structures susceptibles d'accueillir les activités périscolaires se concentrent à proximité de l'école du Pays Pourpré et de l'école Notre Dame. L'école du Moulin à Vent est plus éloignée des structures. Cela nécessitera donc un mode de transport pour s'y rendre.
- L'organisation du service de restauration, avec un passage des enfants au self dans les écoles élémentaires et les 2 services instaurés dans les écoles maternelles, nécessite le maintien d'une pause méridienne de 2 heures. En revanche, les ateliers périscolaires mis en place préalablement sur cette pause ne pourront être maintenus avec la mise en place de la réforme et pour des contraintes financières. Aussi, afin de pouvoir maintenir un accueil périscolaire de qualité sur ce temps, un projet d'accueil périscolaire (qui se verra généralisé) devra être développé.
- L'existence sur la commune de groupes scolaires publics et privé engendre une volonté d'harmonisation de pratiques sur le territoire et conformément à l'esprit du PEDT. Néanmoins, les enjeux propres à chaque acteur impliquent une réflexion spécifique. Concernant l'école privée, le souhait d'appliquer la réforme des rythmes scolaires en septembre 2014 n'est pas acté ; le maintien à la semaine de 4 jours est évoqué.

### **3.5. Objectifs éducatifs du PEDT partagés par les partenaires – Articulation du projet éducatif avec le projet d'école :**

Le PEDT vise prioritairement à favoriser l'élaboration d'une cohérence entre les projets scolaires, les activités périscolaires et les activités extrascolaires, en permettant une meilleure articulation de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT a donc pour objectifs de structurer et de formaliser le travail des acteurs éducatifs, écoles, structures d'accueils de loisirs pour mineurs, services culturels municipaux, associations locales et familles. L'ensemble est donc partagé et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

- *Les objectifs de la réforme des rythmes scolaires :*  
La réforme des rythmes scolaires a pour but de mieux répartir les heures de classe sur la semaine, d'alléger la journée de classe et de programmer les séquences d'enseignement à des moments où la faculté de concentration des élèves est la plus grande. La réforme doit permettre une meilleure articulation des temps scolaires et périscolaires. Les élèves doivent pouvoir accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre. Ces Temps d'Activités Périscolaires (TAP) relèvent des collectivités territoriales.

#### **Les ambitions éducatives de la commune :**

Dans ce cadre, la volonté de la commune est de développer l'articulation des temps de l'enfant dans une logique de co-éducation, d'encourager l'accès à diverses pratiques (culturelles, sportives, artistiques, environnementales.. ;) et de favoriser l'équité d'accès au plus grand nombre.

A ce titre, le comité de concertation a défini 3 **objectifs éducatifs** à savoir :

- Expression corporelle et bien-être
- Découverte culturelle et ouverture sur le monde
- Découverte de l'environnement local

Les activités proposées doivent répondre à un esprit ludique, d'initiation et de plaisir, sans entrer dans une démarche de « sur activisme », et tout en respectant le rythme naturel de l'enfant.

Ces 3 objectifs ont été définis au regard des projets d'école et des activités proposées par les membres du comité de concertation.

Cette démarche est orientée par le souhait d'une cohérence éducative et d'une complémentarité entre les projets d'école et les activités proposées dans le cadre des nouveaux temps périscolaires et des temps extrascolaires. Il s'agit notamment de rendre cohérent les activités périscolaires appliquées en complémentarité des projets d'école mais également une cohérence des activités scolaires au regard des activités périscolaires.

Aussi, l'accompagnement de l'enfant tout au long de sa journée dans des lieux et des moments différents fonde la nécessité d'organiser des interventions des différents acteurs pour qu'elles se complètent et s'enrichissent.

### 3.6. Effets attendus :

- Favoriser l'épanouissement des enfants
- Amélioration des résultats scolaires
- Ouverture au plus grand nombre d'enfants à des activités sportives, culturelles, artistiques qui contribuent à développer leur curiosité intellectuelle et à renforcer le plaisir d'apprendre et de découvrir ; chaque activité se verra être définies par des objectifs pédagogiques.

### 3.7. Articulation du PEDT avec les éventuels dispositifs existants :

Le PEDT s'appuie sur une démarche existante de précédents Projets Educatifs Locaux (PEL) contractualisés avec les services de l'Etat (Contrat Educatif Local ; CEL).

Par ailleurs, la commune de Montfort-sur-Meu est signataire d'un Contrat Enfance Jeunesse existant à l'échelle communautaire avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF35).

## 4. ACTIONS, ACTIVITES ET EMPLOI DU TEMPS

**Zoom sur les parcours éducatifs proposés :** Les parcours éducatifs ci-dessous seront adaptés à chaque tranche d'âge.

<b>Parcours 1 : Découverte de l'environnement local</b>
Activités :
Culture bretonne
Photographie
Meubles en carton
Géné'art'ion
Jeux bretons
Blog
Patrimoine local
Couture
Découverte du patrimoine
Cheval - agriculture - environnement
Gallo(en attente de confirmation)
L'écho des TAP (journal à destination des parents)
Céramique (en attente de confirmation)

<b>Parcours 2 : Découverte culturelle et ouverture sur le monde</b>
Activités :
Peinture à la manière de...
Loisirs créatifs
Ateliers des petites mains
Découverte des danses
Découverte des saveurs
Livres-musique-vidéo
Numérique
Création d'histoires (en attente de confirmation)
Découverte instrumentale
Découverte de jeux de société
Découverte artistique

<b>Parcours 3 : expression corporelle et bien-être</b>
Activités :
Activités Multisports
Jeux coopératifs
Peinture, sculpture
Handball
Kayak
Tennis de table
Gymnastique
Sports collectifs - basket
Vivre ensemble
Judo
Tennis

Ces activités sont-elles en articulation avec le projet d'école ou le projet d'établissement : OUI  NON

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : OUI  NON

Articulation éventuelle avec les activités périscolaires proposées aux élèves de l'enseignement secondaire :

OUI  NON

(cf. besoins répertoriés)

L'organisation du temps de l'enfant découle de **principes d'élaboration actés en comité de concertation** à savoir :

- Un temps et un rythme de l'enfant à privilégier
- Des horaires d'école maintenus (8h30-16h30)
- Les horaires des accueils périscolaires matin et soir conservés (7h-8h30 et 16h30-19h)
- Une pause méridienne de 2 heures (11h30-13h30)
- Une dissociation des emplois du temps maternelles (Temps d'Activités Périscolaires de 45') des élémentaires (Temps d'Activités Périscolaires de 1h30 pour la mise en place d'un contenu d'activités intéressant)
- Une régularité des horaires priorisée
- Une équité entre les écoles

Le comité de concertation a fait le choix de différencier la prise en charge des enfants selon leur tranche d'âge ; à la fois dans la mise en place de l'organisation du temps hebdomadaire (voir ci-dessous l'organisation du temps scolaire) mais également dans les activités proposées.

### **En maternelle:**

Il est fait le choix de proposer des moments de 45 minutes où les enfants sont pris en charge au sein de l'école, en début d'après-midi, et de leur proposer des activités calmes. Effectivement, il s'agit d'un moment de la journée où les enfants ont besoin de repos ; la commune souhaite donc respecter ce rythme naturel de l'enfant et ainsi proposer des modes de prise en charge adaptés.

L'organisation se déclinera donc comme suit :

- Sieste pour les Petites et Moyennes Sections (qui dorment)
- Relaxation pour les Moyennes Sections (qui ne dorment pas)
- Lecture, jeux de société, activités calmes... pour les Grandes Sections

### **En élémentaire:**

Il est fait le choix de proposer des activités sur une durée de 1H30 ; durée qui permet à la fois de pouvoir proposer un contenu d'activités intéressant aux enfants et de prévoir le besoin de temps pour des déplacements éventuels sur des lieux extérieurs à l'enceinte de l'école.

L'organisation se déclinera comme suit :

- Des cycles d'activités de 6-7 séances (entre chaque période de vacances scolaires)
- Une participation de l'enfant aux 3 parcours sur l'année : une volonté de découverte de différentes activités

Ci-dessous l'organisation hebdomadaire des écoles.

A noter concernant les écoles élémentaires ; les jours de Temps d'Activités Périscolaires permuteront chaque année.

**Ecoles maternelles publiques :**

Emplois du temps		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou 11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	13H30-14H15	13H30-14H15		13H30-14H15	13H30-14H15
	<b>Activités Lieu</b>	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école		Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		14H15-16H30	14H15-16H30		14H15-16H30	14H15-16H30
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	16H30-19H	16H30-19H		16H30-19H	16H30-19H
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	

**Ecole élémentaire publique du Pays Pourpré :**

Emplois du temps		<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b> VENDREDI</b>
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou  11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Horaires Temps scolaire</b>		13H30-15H	13H30-16H30		13H30-15H	13H30-16H30
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	15H-16H30	16H30-19H		15H-16H30	16H30-19H
	<b>Activités Lieu</b>	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Après l'école</b>	<b>Horaire</b>	16H30-19H		16H30-19H		
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		

**Ecole élémentaire publique du Moulin à Vent :**

Emplois du temps		<b>LUNDI</b>	<b>MARDI</b>	<b>MERCREDI</b>	<b>JEUDI</b>	<b> VENDREDI</b>
<b>Avant l'école</b>	<b>Horaires</b>	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30	7H-8H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école
<b>Horaires Temps scolaire</b>		8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30	8H30-11H30
<b>Horaires Déjeuner</b>		11H30-13H30	11H30-13H30	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré)  Ou  11H30 : Repas + ALSH (déclaré)	11H30-13H30	11H30-13H30
<b>Horaires Temps scolaire</b>		13H30-16H30	13H30-15H		13H30-16H30	13H30-15H
<b>Après l'école</b>	<b>Horaires</b>	16H30-19H	15H-16H30		16H30-19H	15H-16H30
	<b>Activités Lieu</b>	Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Activités Périscolaires (non déclarées) Au sein de l'école + sites extérieurs
<b>Après l'école</b>	<b>Horaire</b>		16H30-19H		16H30-19H	
	<b>Activités Lieu</b>		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école		Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	

**Le mercredi :**

Situation	<b>MERCREDI</b>	
<b>L'enfant ne va pas à l'accueil de loisirs</b>	11H30-12H30 Accueil périscolaire (non déclaré) Locaux périscolaires au sein de l'école	Pas de service restauration
<b>L'enfant va à l'accueil de loisirs</b>	11H30-19H Accueil de Loisirs (déclaré) Locaux de la Maison de l'Enfance	Restauration dans le cadre de l'accueil de loisirs Un transport des enfants du Moulin à vent vers la Maison de l'Enfance est mis en place.

## 5. ACTEURS ENCADRANTS LES ACTIVITES PERISCOLAIRES

Dans les écoles maternelles :

Activité	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Observations
<b>Sieste</b>	Patricia Morand Hélène Maurin Virginie Macé	Service enfance	CAP Petite enfance	ATSEM	
<b>Relaxation</b>	Nicole Cochard Odile Gaudron Régine Rouvrais Christine Renault				
<b>Contes musicaux</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur municipal	
<b>Zen attitude, le yoga en histoire</b>	Julia Orain	Service enfance	CAP Petite enfance	Animateur municipal	
<b>Contes animés</b>	Coralie Gigomas	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Eveil musical</b>	Pauline Féjean	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Jeux de société</b>	Grégoire Pinson	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Lecture</b>	Intervenants extérieurs	Association Lire et Faire Lire		Bénévoles	Convention

**Dans les écoles élémentaires :**

Les activités proposées et les intervenants pourront connaître une évolution durant l'année scolaire en fonction des projets entrepris.

L'ensemble des acteurs n'intervient pas en continuité sur toute l'année ; leur intervention varie en fonction des jours et des périodes.

Par ailleurs, des bénévoles pourront être présents en plus des intervenants pour l'accompagnement des enfants sur les lieux d'activités et également sur les temps d'activités.

Activité	Intervenant	Structure	Qualification de l'intervenant	Statut de l'intervenant	Observations
<b>Culture bretonne</b>	Clara Tassel	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Photographie</b>	Sandrine Jehannin	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Meubles en carton</b>	Aurélie Péron	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Général'art'ion</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur + médiateur culturel municipal	
<b>Jeux bretons</b>	Joël Leterme	Association de boule bretonne	Diplôme fédéral d'initiateur d'activités sportives en milieu rural	Bénévole	Convention association - ville
<b>Blog</b>	Yoann Le Corre	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Patrimoine local</b>	Aurélie Péron	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Couture</b>	Mme Rannou	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Découverte du patrimoine</b>	Cécile Delaporte	Maison du Patrimoine		Salarié de l'association	Convention
<b>Cheval - agriculture - environnement</b>	Fanny Boscherie	CFTA	Formateur	Salariée de l'association	Convention
<b>Gallo</b>	Michaël Genevée	Association A-DEMORR		Salarié de l'association	Convention

<b>L'écho des TAPs</b>	Elsa Pettier	Service enfance –service culture	BEATEP	Animateur + médiateur culturel municipal	
<b>Céramique</b>	Mme Compart-Vaillant	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Peinture à la manière de...</b>	Noëlle Kempe	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Loisirs créatifs</b>	Clara Tassel	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Ateliers des petites mains</b>	Pauline Féjean	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Découverte des danses</b>	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Découverte des saveurs</b>	Ludivine Thiboult	Service enfance	BAFD (stagiaire)	Animateur municipal	
<b>Livres-musique-vidéo</b>	Morgane Guergnon	Service culture – Médiathèque		Bibliothécaire	
<b>Numérique</b>	Yoann Laurence Lou Bannier	Service culture – Médiathèque	BEATEP -	Référent numérique municipal	
<b>Création d'histoire</b>	Mme Bocquet	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Découverte instrumentale</b>	Professeur de musique	Ecole de Musique du Pays de Brocéliande		Salariée de l'école de musique	Convention
<b>Découverte de jeux de société</b>	Grégoire Pinson	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Découverte artistique</b>	Mme Commandeur	Indépendante		Intervenant extérieur	Arrêté municipal

<b>Activités multisports</b>	Audrey Le Bec David Briand Erwann Derrieux	Service enfance Office cantonal des Sports Office cantonal des Sports	BAFA BE sportif BE sportif	Animateur municipal Salarié de l'Office Salarié de l'Office	Convention Convention
<b>Jeux coopératifs</b>	Yoann Le Corre	Service enfance	BAFA	Animateur municipal	
<b>Peinture, sculpture</b>	M. Gillet	Indépendant		Intervenant extérieur	Arrêté municipal
<b>Handball</b>	Hervé Cartès	Hand Club du pays de Brocéliande - Office cantonal des Sports	BE sportif	Salarié de l'association	Convention
<b>Kayak</b>	Melaine Pichard	Club de Kayak du pays de Brocéliande	BE sportif	Salarié de l'association	Convention
<b>Tennis de table</b>	M. Xin WANG	Association Montfort Tennis de Table	DEJEPS	Salarié de l'association	Convention
<b>Gymnastique</b>	Mme Le Gall	Association Brocéli'gym	BE sportif	Salariée de l'association	Convention
<b>Sports collectifs - basket</b>	Gwenael Jehannin	Montfort Basket Club - Office cantonal des Sports	BE sportif	Salarié de l'association	Convention
<b>Vivre ensemble</b>	Emilie Breton	Association Un Arc-en-ciel dans le cartable		Salariée de l'association	Convention
<b>Judo</b>	Yann Le Bonnac	Judo Club du pays de Montfort	BE sportif	Salarié de l'association	Convention
<b>Tennis</b>	Grégoire	Tennis Club Brocéliande- Office cantonal des Sports	BE sportif	Salarié de l'association	Convention

## 6. PILOTAGE DU PROJET

### Composition de la structure de pilotage :

- L'adjointe au Maire en charge de l'enfance et de l'éducation
- L'Inspectrice de l'Education Nationale
- Les directrices d'école
- Un représentant de parents d'élèves de chaque école
- Un représentant d'associations
- La coordinatrice enfance – coordinatrice des temps périscolaires
- La responsable du Pôle Education-Enfance-Jeunesse – coordinatrice du PEDT

Le comité de pilotage se réunira une fois par période (entre chaque vacance scolaire).

Il a pour objectifs :

- D'analyser et d'évaluer la mise en application de la réforme des rythmes scolaires sur la commune
- D'adapter le fonctionnement en fonction des nécessités repérées
- D'évaluer l'impact de la réforme sur les enfants

Par ailleurs, une **organisation interne** est mise en place afin de coordonner le nouveau fonctionnement pour les enfants avec :

- le positionnement de la responsable du Pôle Education en tant que coordinatrice du PEDT (gestion des services, partenariats, positionnement éducatif et pédagogique...)
- le positionnement de la coordinatrice enfance comme coordinatrice de l'ensemble des temps périscolaires (gestion des intervenants, gestion des plannings, positionnement pédagogique...)
- le positionnement d'une référente des nouvelles activités périscolaires par école (gestion matérielle, des flux d'enfants, lien quotidien avec les intervenants...)

Cette organisation interne permet d'ajuster au quotidien le fonctionnement, d'avoir des interlocuteurs repérés dans chaque école et de faire le relai avec le comité de pilotage.

### Coordination du projet :

Nom et prénom du coordinateur : Aurélie GAUDIN

Fonction : Responsable du Pôle Education

Adresse : Bd Villebois Mareuil – 35160 Montfort-sur-Meu

Téléphone : 02 99 09 00 17

Adresse électronique : aurelie.gaudin@montfort-sur-meu.fr

## 7. INSCRIPTION ET LIENS AVEC LES FAMILLES

### Mode d'inscription aux activités proposées :

La mairie met à disposition des familles un portail familles, « Montfort F@milles », afin que celles-ci puissent inscrire leurs enfants aux services municipaux sur internet.

Les familles inscrivent en ligne leurs enfants aux activités extrascolaires et périscolaires que proposent la Mairie à destination du public 3 – 18 ans.

Selon les activités proposées, des délais d'inscription ainsi que des périodes d'inscription sont mis en place.

Concernant la mise en place des nouveaux temps périscolaires, ce système va être développé ; les familles inscriront également leurs enfants à ces temps via le portail familles, pour les périodes définies (de vacances à vacances).

La municipalité a opté en faveur d'une gratuité des activités nouvelles mises en place.

L'organisation du temps de l'enfant présente un caractère dérogatoire ayant obtenu un avis favorable de l'IEN et par le DASEN en date du 17 décembre 2013.

### Mairie de MONTFORT-SUR-MEU

Boulevard Villebois Mareuil

BP 86219

35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX

Tél. 02 99 09 00 17

Fax 02 99 09 14 04

mairie@montfort-sur-meu.fr

[www.montfort-sur-meu.fr](http://www.montfort-sur-meu.fr)

### **Modalités d'information et d'échanges avec les familles :**

La commune met en place différents outils d'informations à l'attention des familles à savoir :

- Leur représentativité dans le comité de concertation et dans le comité de pilotage
- Des réunions publiques d'information
- Des supports de communication
- Des informations régulières sur le Portail Familles
- Des activités prévues permettant un retour aux parents (journal des TAPs, blog...) et réalisées par les enfants

## **8. EVALUATION**

### **Périodicité :**

Réunions d'évaluation tout au long de l'année par le comité de pilotage.

### **Principes de l'évaluation :**

- Une évaluation prévue dès le début de la mise en œuvre du projet
- Une évaluation centrée sur l'offre périscolaire dans le cadre du PEDT
- Une évaluation partagée avec les partenaires, parents d'élèves, Education nationale, associations, services municipaux
- Une évaluation relative à des enjeux précis et limités en nombre (on ne peut tout évaluer)

### **Indicateurs quantitatifs :**

- Fréquentation des activités périscolaires par période
- Participation des enfants aux activités des 3 parcours
- Nombre d'association montfortaise mobilisée sur les activités périscolaires
- Evolution des résultats scolaires

### **Indicateurs qualitatifs :**

- Satisfaction des acteurs éducatifs
- Epanouissement des enfants – rythme de l'enfant
- Qualité des activités mises en place